



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service de l'aménagement, de la biodiversité
et de l'eau

Dossier suivi par : Romain DECCO
Tél. : 03 87 34 33 64
Fax : 03 87 34 33 23
Mél : romain.decco@moselle.gouv.fr
Réf. : RD/RS-ASPE-L9

SYNGENTA FRANCE SAS

1 Avenue des Prés
CS 10537

78286 GUYANCOURT Cedex

Objet : **Dossier de déclaration concernant un projet de forages pour la pose de piézomètres temporaires sur les communes de BERIG-VINTRANGE et NELLING**
Accord avant le délai de 2 mois
PJ Fiche de renseignement descriptive du IOTA

Metz, le 03 juin 2015

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

Projet de forages pour la pose de piézomètres temporaires sur les communes de BERIG-VINTRANGE et NELLING

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 21 avril 2015, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent aux mairies des communes de BERIG-VINTRANGE et NELLING où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :

- Mairies de BERIG-VINTRANGE & NELLING
- DT Sarrebourg – P.DI LORETO
- DT Sarrebourg

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALÉRIE ANTOINE-POTIER